



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA PROPOSITION

La demande de proposition est par les présentes modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités et conditions de la demande de proposition demeurent inchangées.

Modification à la DP n° 1	Date de modification de la DP : 2 mai 2024
---	--

N° de dossier Bureau du directeur général des élections ECFT-DDP-2023-2673
Titre : Liste de candidats en braille
Date de clôture de la demande de propositions : 8 mai 2024 à 14 h (heure de Gatineau)

RENSEIGNEMENTS – Adressez vos demandes de renseignements à l'autorité contractante :	
Bureau du directeur général des élections du Canada Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de : Francine Touchette Conseillère principale, Services de l'approvisionnement et des contrats	Tél. : 873-416-0811

Part 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente, conformément à cette modification, la demande de propositions pour Services Listes des candidats en braille portant le numéro ECFT-2023-2673 et datée du 23 avril 2024 (la « DP »). Cette modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** À moins d'indications contraires dans les présentes ou à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, tous les mots et expressions définis dans la DP et utilisés dans la présente modification ont le même sens que celui qui leur est attribué dans la DP.

Part 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la demande de proposition et Élections Canada y répond comme suit :

2.1 Question n° 1

Pour la DP « Liste de candidats en braille », ECFT-DDP-2023-2673, le critère O5 se lit comme suit : « Le soumissionnaire DOIT soumettre (1) échantillon (copie papier) en anglais et (1) échantillon (copie papier) en français d'une liste de candidats en braille. » Pourriez-vous confirmer l'adresse postale où les échantillons doivent être envoyés et la date limite à laquelle ils doivent parvenir à cette adresse?

Réponse :

Il faut faire parvenir les échantillons spécifiés au plus tard le 8 mai 2024, à 14 h, aux coordonnées suivantes :

Option 1

Pour soumettre une proposition avec Connexion, voici l'adresse courriel à utiliser : proposition-proposal@elections.ca.

Option 2

Centre d'affaires

30, rue Victoria

Gatineau (Québec) K1A 0M6

2.2 Question n° 2

- a) Habituellement, quel pourcentage des listes font une page, deux pages et trois pages? Sans nécessairement donner des pourcentages absolument exacts, si vous pouviez fournir des données générales, ce serait utile.
- b) Habituellement, quel pourcentage des listes sont classées comme urgentes en vue d'une livraison hâtive?
- c) Est-il acceptable de remettre les listes en mains propres à l'adresse désignée au lieu de recourir à un service de messagerie? Nous sommes à Ottawa, et nous pourrions les livrer par camion.
- d) La DP indique 80 000 listes à un endroit et 80 000 pages ailleurs. Pourriez-vous clarifier ce point?

Réponse :

- a) Nous n'avons pas le pourcentage des listes comprenant une, deux ou trois pages. Nous pouvons toutefois communiquer des données sur le nombre de candidats confirmés par élection :
 - o 42^e élection générale : 1 788 candidats confirmés dans 338 circonscriptions
 - o 43^e élection générale : 2 145 candidats confirmés dans 338 circonscriptions
 - o 44^e élection générale : 2 010 candidats confirmés dans 338 circonscriptions
 Le nombre moyen de candidats est de 7 par circonscription, mais il peut généralement varier de 3 à 16, et dans de rares cas, être plus élevé. Par exemple, à l'élection partielle du 19 juin 2023 dans Winnipeg-Centre-Sud, il y avait 48 candidats confirmés.
- b) À la 44^e élection générale, dans environ 6 % des circonscriptions, la production et l'expédition étaient considérées comme plus urgentes.
- c) Oui, l'entrepreneur peut être lui-même le transporteur reconnu.
- d) Pour une élection générale, la quantité maximale est de 80 000 pages à imprimer pour les 343 circonscriptions. Le plan devrait prévoir 80 000 pages, et non 80 000 listes.

2.3 Question n° 3

La section 10.01 énonce ceci : « L'entrepreneur coordonnera l'expédition à EC avec le transporteur reconnu de son choix. »

Pourriez-vous expliquer ce que vous entendez par « transporteur reconnu »? S'agit-il des services de messagerie reconnus à une échelle plutôt nationale, comme FedEx, ou est-ce que l'entrepreneur peut utiliser n'importe quel service autorisé de son choix?

Réponse :

L'entrepreneur peut recourir à n'importe quel service de messagerie autorisé de son choix, pourvu que celui-ci remplisse les exigences énoncées dans la DP. L'entrepreneur peut aussi être lui-même le transporteur reconnu.

2.4 Question n° 4

Les instructions pour les échantillons ne devraient-elles pas dire « en utilisant l'annexe D » au lieu de « l'annexe E » pour la transcription? S'il faut fournir un échantillon dans les deux langues, l'annexe D ne prévoit que l'échantillon en anglais. Doit-on se baser sur la version française de la DP pour l'échantillon en français?

Réponse :

Le soumissionnaire DOIT soumettre (1) échantillon (copie papier) en anglais et (1) échantillon (copie papier) en français d'une liste de candidats en braille. L'échantillon doit être conforme à l'EDT (section 4.2), en utilisant l'annexe E de l'EDT comme échantillon.

Pour l'échantillon en anglais, vous pouvez utiliser l'annexe D de la DP en anglais.

Pour l'échantillon en français, vous pouvez utiliser l'annexe D de la DP en français.

Partie 3. Modifications

3.1 MODIFICATION À L'ANNEXE A, ÉNONCÉ DES TRAVAUX – PARTIE 7 – SECTION 8. IMPRESSION

La demande de proposition est par la présente modifiée en supprimant dans son intégrité l'annexe A- Énoncé des travaux (Section 8.02 impression) et remplacée avec l'annexe A – Énoncé des travaux (Section 8.02 impression) (ci-joint le 2 mai 2024).

Liste des candidats en braille



Liste de candidats en braille

Annexe A

Énoncé des travaux (ET)

(Révisé le 2 mai 2024)

PARTIE I – INTERPRÉTATION**1. DÉFINITIONS**

1.01. Sauf indication contraire explicite, les termes en majuscules employés dans l'Énoncé des travaux ont les définitions qui leur sont attribuées dans le contrat ou dans la présente section. Elles s'appliquent tant dans leur forme singulière que plurielle, ainsi qu'au masculin et au féminin, le cas échéant

440, Coventry	Centre de distribution d'EC situé au 440, chemin Coventry, Ottawa (Ontario)
bref	Proclamation royale du Bureau du gouverneur général du Canada marquant le début officiel d'un scrutin
CBFU	Code braille français uniformisé
Circonscription	Circonscription électorale
DGEC	Directeur général des élections du Canada
DS	Directeur du scrutin
EC	Bureau du directeur général des élections du Canada
LEC	<i>Loi électorale du Canada</i> , L.C. 2000, chap. 9
plan de distribution	Ordre dans lequel l'information est transmise
scrutin	Élection générale fédérale, élection partielle fédérale ou référendum fédéral, selon le cas

2. APPENDICES

- a) Appendice A – Étiquettes
- b) Appendice B – Calendrier électoral de 36 jours
- c) Appendice C – Liste des circonscriptions
- d) Appendice D – Exemple de texte pour une liste des candidats en braille
- e) Appendice E – Image d'une liste des candidats en braille

Liste des candidats en braille

3. MANDAT d'EC

3.01. EC, sous la conduite du DGE, est un organisme indépendant et non partisan, pourvu de caractéristiques organisationnelles uniques, et qui relève directement du Parlement. EC dirige et surveille de façon générale la conduite des élections et des référendums fédéraux. Son mandat est le suivant :

- a) être prêt à mener une élection générale ou partielle, ou un référendum fédéral;
- b) administrer le régime de financement politique prévu par la LEC;
- c) veiller à la conformité de de la législation électorale;
- d) mener des campagnes d'information auprès du public sur l'inscription des électeurs, le vote et la façon de devenir candidat;
- e) mener des programmes d'éducation pour les étudiants sur le processus électoral;
- f) appuyer les commissions indépendantes chargées de réviser les limites des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal;
- g) mener des études sur d'autres méthodes de vote et, sous réserve de l'approbation des parlementaires, mettre à l'essai de nouveaux processus de vote en vue de scrutins futurs;
- h) fournir aux organismes électoraux étrangers, ou à des organisations internationales, son aide et sa collaboration en matière électorale.

4. INTRODUCTION

4.0.1 Le Bureau du directeur général des élections du Canada a besoin de services professionnels pour la préparation, la transcription, l'impression et l'envoi des listes des candidats en braille.

4.0.2 Pour les besoins du présent énoncé des travaux, un scrutin commence dès la délivrance des brefs.

4.0.3 L'entrepreneur doit être conscient que la prochaine élection générale se tiendra au plus tard en octobre 2025. Cependant, la date d'une élection générale n'est connue que lorsque les brefs sont délivrés. Par conséquent, l'entrepreneur accepte que la date des

Liste des candidats en braille

travaux 'impression et de fourniture des produits puisse être devancée, particulièrement en situation de gouvernement minoritaire. Une élection partielle peut être déclenchée à tout moment pour pourvoir un siège vacant à la Chambre des communes.

PARTIE II – APERÇU**5. CONTEXTE DU PROJET**

5.01 Élections Canada a besoin des services professionnels d'un entrepreneur spécialisé indépendant pour créer des versions en braille des listes des candidats qui aideront les électeurs ayant une déficience visuelle à voter de façon autonome.

6. OBJECTIF

6.01. L'objectif de ce projet est de planifier, la préparation, la transcription, l'impression et l'envoi des lises des candidates en braille.

6.02. Il est de la responsabilité de l'entrepreneur doit trouver des solutions de rechange en cas de bris d'équipement, de manque de ressources ou de problèmes liés aux ressources humaines afin de s'assurer que les délais de livraison sont respectés. Un plan d'urgence complet doit accompagner la proposition et expliquer clairement la manière dont les échéances seront respectées.

PARTIE III – PORTÉE DES TRAVAUX**7. SERVICES**

7.0.1 L'entrepreneur doit présenter à EC une proposition de plan de production décrivant ses méthodes de production et de contrôle de la qualité ainsi que ses plans d'assemblage et de distribution. Le plan de production doit être mis à jour chaque année ou à la réception d'un avis d'EC annonçant l'imminence d'une élection générale potentielle.

7.0.2. L'entrepreneur sera informé du nombre de listes de candidats à imprimer en français et en anglais pour chaque circonscription (une ou plusieurs circonscriptions dans le cas d'une élection partielle et toutes les circonscriptions dans le cas d'une élection générale).

7.0.3. L'entrepreneur recevra une liste des circonscriptions pour lesquelles les listes de candidats devront être produites et expédiées en priorité.

7.0.4. L'entrepreneur devra produire les listes prioritaires avant celles des autres circonscriptions et dans un ensemble distinct.

7.05 L'entrepreneur recevra les listes des candidats (343 listes dans le cas d'une élection générale

Liste des candidats en braille

et quelques-unes dans le cas d'une élection partielle), en format Microsoft Word, 17 ou 18 jours avant le vote ordinaire (voir l'annexe B).

- Ces documents contiendront des renseignements sur l'élection et la circonscription, un ou plusieurs paragraphes d'instructions à l'attention des électeurs et la liste des candidats (voir l'annexe D).
- Élections Canada peut mettre à jour le format et le contenu des documents, qui pourraient ne pas correspondre exactement à l'exemple fourni à l'annexe D.

- 7.0.6. Les listes doivent être transcrites en braille, imprimées, révisées et préparées pour l'envoi conformément au plan de distribution fourni par EC durant l'élection générale ou l'élection partielle ainsi qu'aux instructions d'expédition et de préparation du courrier.
- 7.0.7. L'entrepreneur doit expédier les listes pour une élection générale selon son propre calendrier, qui répond aux exigences formulées à la section 10, de sorte que la livraison soit effectuée au 440, chemin Coventry, à Ottawa, avant les dates et heures limites précisées à la section 10.
- 7.0.8. L'entrepreneur doit expédier les listes pour une élection partielle selon son propre calendrier, qui répond aux exigences formulées à la section 10, de sorte que les listes soient livrées à Élections Canada, avant les dates et heures limites précisées à la section 10, à une adresse située dans la circonscription, ou à une adresse située dans chacune des circonscriptions dans laquelle se tient une élection. Les adresses seront fournies par EC au plus tard le 30^e jour précédant le jour de l'élection.
- 7.0.9. L'exécution du contrat sera entièrement coordonnée par l'entrepreneur, en collaboration avec EC et le transporteur choisi.
- 7.10. **Mise en garde** : Au jour 12 du calendrier électoral, l'entrepreneur doit avoir imprimé, emballé et livré à EC tous les documents.
- 7.11. Une fois les travaux terminés, tout le matériel envoyé à l'entrepreneur ou utilisé pour la Production (sauf les plaques d'impression) doit être retourné à EC, à l'attention du Responsable du projet.
- 7.12. Aucune modification des spécifications ne sera acceptée sans approbation préalable par EC.

Liste des candidats en braille

8. IMPRESSION

- 8.01. L'entrepreneur doit imprimer les listes des candidats en braille, y compris le paragraphe d'instructions à l'attention des électeurs (annexe E), étiquetées conformément à la sous-section 8.04.
- 8.02. Pour une élection générale, jusqu'à 80 000 pages sont imprimées pour les 343 circonscriptions. Chaque circonscriptions compte généralement de 4 à 16 candidats, la moyenne étant de 7, mais peut en compter davantage dans de rates cas.
- 8.03. Pour une élection partielle, des listes de candidats sont imprimées pour une ou plusieurs circonscriptions.
- 8.04. Listes des candidats en braille, sera imprimé comme décrit ci-dessous.

Voir l'appendice E pour un exemple du produit final.

DESCRIPTION	<p>a) Liste des candidats en braille anglais de niveau 1 Format à plat : 11 po (hauteur) x 8,5 po (largeur)</p> <p>Papier : 100 lb ou qualité équivalente</p> <p>Code : UEB</p> <p>b) Liste des candidats en braille français de niveau 1 Format à plat : 11 po (hauteur) x 8,5 po (largeur)</p> <p>Papier : 100 lb ou qualité équivalente</p> <p>Code : CBFU</p>
ÉTIQUETTES	<p>Une étiquette doit être fixée dans le coin supérieur gauche de la première page de chaque liste en braille (voir l'annexe A).</p> <p>Police : Arial 14</p> <p>Pour le Québec, le texte français suivant doit figurer sur l'étiquette :</p> <p>Élections Canada, <i>Nom de la circonscription, Nom ou Date de l'élection et langue</i></p> <p>Pour le reste du Canada, le texte anglais suivant doit figurer sur l'étiquette :</p>

Liste des candidats en braille

	<p>Elections Canada, <i>ED name, Name or Date of Election and Language</i></p> <p>L'étiquette sur chaque liste en braille doit être facilement repérable et lisible pour le personnel du bureau du directeur du scrutin et les préposés au scrutin.</p> <p>Élections Canada fournira en format Microsoft Word l'information à imprimer sur les étiquettes. L'étiquette de chaque liste en braille devra s'y conformer parfaitement. Le format et le texte ne peuvent être modifiés.</p>
DIMENSIONS	<p>11 po (hauteur) x 8,5 po (largeur)</p> <p>Les dimensions peuvent être modifiées légèrement pour répondre aux conditions d'efficacité et d'économie de l'équipement. Une telle modification doit cependant être préalablement approuvée par l'autorité contractante d'EC. Le cas échéant, l'autorisation préalable sera transmise à l'entrepreneur. En l'absence d'une autorisation préalable de changement des dimensions avant la date de clôture de la demande de soumissions, la proposition pourrait être rejetée. Le soumissionnaire doit préciser les dimensions approuvées dans sa proposition.</p>
PAGINATION	<p>Chaque page de chaque document doit être numérotée en braille. Le numéro doit figurer dans le coin inférieur droit de la page.</p>
AGRAFAGE	<p>Si le document compte plus d'une page, il doit être agrafé dans le coin supérieur gauche.</p>

9. PRÉPARTION DU COURRIER

9.01. L'entrepreneur emballera toutes les listes des candidats en braille de la façon suivante :

- chaque boîte contiendra seulement les listes des candidats d'une circonscription particulière;
- chaque boîte contiendra un bordereau répertoriant son contenu;
- sur chaque boîte figurera une étiquette indiquant la circonscription et le nombre de listes incluses – la police Arial 20 sera utilisée pour le numéro et le nom de la circonscription;
- l'entrepreneur enverra par courriel à Élections Canada une copie électronique du bordereau d'expédition de chaque boîte d'une circonscription.

Liste des candidats en braille

9.02. L'entrepreneur fournira le matériel nécessaire à l'impression, à la production, à l'emballage et à la préparation des listes de sorte qu'elles soient livrées intactes et prêtes à l'emploi à chaque circonscription. EC ne touchera pas aux emballages : il ne fera que changer les étiquettes sur les boîtes avant d'expédier ces dernières à chaque bureau. L'entrepreneur utilisera donc des boîtes de qualité supérieures, et, au besoin, du matériel d'emballage ou de protection interne.

9.03. L'entrepreneur préparera, pour chaque circonscription, deux exemplaires de chaque liste des candidats en français et en anglais et les expédiera comme un tout à l'autorité contractante.

10. INSTRUCTION D'EXPÉDITION

10.01. L'entrepreneur coordonnera l'expédition à EC avec le transporteur reconnu de son choix.

10.02. L'entrepreneur veillera au ramassage des produits en bon état par le transporteur ainsi qu'à leur chargement, à l'arrivage ou à leur calage comme chargements complets sur ou dans le véhicule du transporteur, conformément à la réglementation applicable

10.03. L'entrepreneur sera responsable de toute perte de produits ou de tout dommage aux produits subis :

- i. avant ou pendant la livraison au transporteur;
- ii. à la suite d'un mauvais emballage ou marquage;
- iii. à la suite d'un chargement, d'un arrimage, d'un ajustage ou d'un calage incorrects de la part de l'entrepreneur sur ou dans le véhicule du transporteur.

L'entrepreneur sera tenu de remplacer les produits endommagés ou perdus dans le respect des délais de livraison.

10.04. L'entrepreneur remplira le connaissance commercial ou tout autre bordereau de transport. Le connaissance contiendra :

- i. une description du chargement relativement à la classification des marchandises ou au calendrier de distribution;
- ii. d'autres renseignements utiles à l'expédition rapide au destinataire : nom, adresse de livraison et adresse postale du destinataire, itinéraire, etc.;
- iii. la signature de l'agent du transporteur et la date de réception du chargement par le transporteur.

Liste des candidats en braille

- 10.05. L'entrepreneur doit payer les frais d'expédition à EC, au 440, chemin Coventry, à Ottawa, en Ontario.
- 10.06. Pour une élection partielle, l'entrepreneur livrera les boîtes de listes des candidats en braille directement au bureau du DS. Élections Canada enverra par courriel à Élections Canada les bordereaux électroniques pour cette expédition et ceux de l'enveloppe contenant les deux exemplaires dans chaque langue à livrer à l'administration centrale d'EC. Les bordereaux seront imprimés et collés aux colis. Ils auront été préparés en fonction du poids et du nombre de boîtes. L'entrepreneur doit communiquer les dimensions et la quantité des colis dès que cette information est confirmée. Élections Canada organisera aussi une collecte par service de messagerie au bureau de l'entrepreneur pendant les heures d'ouverture. Les frais d'expédition au bureau du DS et à l'administration centrale d'EC incomberont à Élections Canada.

11. CALENDRIER OBLIGATOIRE DE PRODUCTION ET D'EXPÉDITION

Jour 34 au plus tard	EC fournit une liste des noms et des numéros des circonscriptions, la date de l'élection ainsi que le nom de l'élection ou le type d'élection
Jour 32 au plus tard	L'entrepreneur crée les étiquettes à poser sur chaque liste en braille, conformément à la section 8.04 et à l'appendice A.
Jour 28	L'entrepreneur met le plan de production à jour et le transmet à EC.
Jour 21	EC précise le nombre de listes par circonscription.
Jours 18 et 17	EC fournit les listes complètes des candidats avec les paragraphes d'instructions à l'intention des électeurs.
Jour 14, au plus tard à 10 h HNE	L'entrepreneur expédie un premier lot de listes destiné aux circonscriptions de haute priorité, selon le calendrier de distribution fourni par EC.
Jour 12, au plus tard à 10 h HNE	L'entrepreneur imprime et expédie les listes destinées au reste du Canada, selon le calendrier de distribution.

- Les échéances de production sont prévues en fonction du calendrier électoral.
- Les listes peuvent être expédiées avant les dates prévues.
- Le calendrier peut également être modifié une fois l'élection déclenchée.
- L'entrepreneur doit respecter les échéances prévues malgré tout jour férié ou toute fête pouvant coïncider avec les dates d'impression et de production.

Liste des candidats en braille

- EC peut demander que des exemplaires supplémentaires des listes spécifiées soient imprimés et expédiés après le jour 12, soit au-delà du calendrier obligatoire de production et d'expédition. Ces exemplaires seront fournis au même prix.

PARTIE IV – MANDATORY – PARAMETRES**12. LIEU DES TRAVAUX**

- 12.01 Pour une élection générale, les listes seront expédiées à Élections Canada au 440, rue chemin Coventry, Ottawa, Ontario), qui recevra un premier lot au plus tard le jour 14, et le reste, au plus tard le jour 12. La liste des circonscriptions prioritaires se sera fournie comme spécifié à la section 7.03.
- 12.02 Pour une élection partielle, les listes seront expédiées à Élections Canada, aux adresses fournies, au plus tard le jour 14.

13. LANGUES OFFICIELLES

- 13.01. L'entrepreneur doit fournir tous les produits dans les deux langues officielles, comme le prévoit l'énoncé des travaux.
- 13.02. L'entrepreneur peut communiquer avec EC dans la langue officielle de son choix.